



Préface des fiches de données de Sécurité conformément à l'ordonnance suisse OChim

Date d'impression: 18.03.2021

Version 2.2

Date de révision: 18.03.2021

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· Nom commercial: **TaonX Spray**

· Numéro: 321571, 321679

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Adresse du fournisseur:

Adresse du fabricant:

Albert Kerbl GmbH
Felizenzell 9
D-84428 Buchbach
www.kerbl.com
Tel.: 0049-(0)8086-933-100
E-Mail: info@kerbl.com

· **Personne responsable/émettrice:**

Albert Kerbl GmbH
Tel.: 0049-(0)8086-933-104
E-Mail: bm@kerbl.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse: 24 h Numéro d'appel d'urgence: 145

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Identification de la substance	Valeurs limites	ppm (ml/m ³)	mg/m ³	Notation: SS _c
64-17-5 Éthanol	VME	500	960	
	VLE	1000	1920	

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code OMoD: **16 03 05 ds**

Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

La répartition des descriptions/numéros d'identité des déchets doit être prise en accord avec le consommateur, le producteur le service régional d'élimination des déchets. En outre se conformer aux réglementations locales:

SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)

SR 814.600 Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD)

SR 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets



Préface des fiches de données de Sécurité conformément à l'ordonnance suisse OChim

Date d'impression: 18.03.2021

Version 2.2

Date de révision: 18.03.2021

Nom commercial: **TaonX Spray**

Numéros: 321571, 321679

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

SR 813.11 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim):	n.a.
SR 814.318.142.1 Ordonnance sur la protection de l'air (OPair):	à considérer
SR 814.018 Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV):	à considérer max. 20 %
SR 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	n.a.
SR 814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim):	n.a.
SR 822.115 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5):	à considérer
SR 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes:	à considérer
SR 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité:	à considérer
(64-17-5 Éthanol) : Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.	



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 25.10.2019

Version 2.2

Date de révision: 25.10.2019

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **TaonX Spray**

· Numéros: 321571, 321679

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· **Utilisation de la substance/du mélange**
Biocide, liquide répulsif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Albert Kerbl GmbH
Felizenzell 9
D-84428 Buchbach
www.kerbl.com
Tel.: 0049-(0)8086-933-100
E-Mail: info@kerbl.com

· **Personne responsable/émettrice:**

Albert Kerbl GmbH
Tel.: 0049-(0)8086-933-104
E-Mail: bm@kerbl.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CENTRE ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE DE STRASBOURG
Hôpitaux universitaires
1 Place de l'Hôpital
BP 426
67091 STRASBOURG CEDEX
Tél. + 33 3 88 37 37 37
Fax + 33 3 69 55 18 99
Email : flesch.francoise@chru-strasbourg.fr

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008
Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP/GHS)
Aucune

2.3 Autres dangers

· Aucune donnée n'est disponible.

3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

solution dans l'eau

Ingrédients dangereux:

CAS: 64-17-5

Éthanol

15-20 %

EC-Nr. 200-578-6

Flam. Liq. 2, H225

Index-Nr. 603-002-00-5

Information supplémentaire

Le produit ne contient pas de substances répertoriées SVHC >0,1%.

Pour le texte complet des Phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 25.10.2019

Version 2.2

Date de révision: 25.10.2019

Nom commercial: **TaonX Spray**

Numéros: 321571, 321679

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales:

En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

NE JAMAIS faire ingérer quelque chose à une personne inconsciente par la bouche.

Après inhalation:

Déplacer à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Au moins 15 minutes, rincer abondamment à l'eau douce et propre, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un ophtalmologiste si une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée, mousse, poudre ABC, poudre BC, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés – ne pas utiliser: jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut être dangereux pour la santé. Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie peuvent se former:

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

· Autres informations

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 25.10.2019

Version 2.2

Date de révision: 25.10.2019

Nom commercial: **TaonX Spray**

Numéros: 321571, 321679

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Tenir à l'écart les personnes non protégées. Attention: Glissant! Équipement de protection individuelle, voir section 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter la pénétration dans le sous-sol.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par exemple, sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) et pour son élimination conformément aux réglementations locales dans les conteneurs appropriés (voir chapitre 13). Nettoyer avec des produits détergents, ne pas utiliser de solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour l'information sur une manipulation sans danger.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Respecter les normes de santé et de sécurité. Équipement de protection individuelle voir le chapitre 8. Ne pas manger, boire ou fumer. Ouvrir le récipient avec soin et poignée. Veiller à une bonne ventilation. Eviter la formation d'aérosols.

· Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans un endroit frais. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et sec. Ne pas stocker ensemble avec: Matières explosives. substances radioactives. matières infectieuses.
Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire, Forte chaleur, Humidité, Gel

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

cf. chapitre 1.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 25.10.2019

Version 2.2

Date de révision: 25.10.2019

Nom commercial: **TaonX Spray**

Numéros: 321571, 321679

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

	Pays	Valeur limite	ml/m ³	mg/m ³	Remarque
64-17-5 Ethanol	EU	OEL	-	-	
	D, TRGS 900	AGW	200	380	4(II); DFG, Y
	A	MAK/TRK	1000	1900	8 h
			2000	3800	15 min
	UK, WEL	TWA	1000	1920	8 h
	F, INRS	VME	1000	1900	8 h
		VLE	5000	9500	15 min

8.2 Contrôles de l'exposition / Mesures de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos..

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues pour protéger des projections de liquide. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166. En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage. Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes. Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection des mains

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374. La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqure, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés:

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Matériau approprié:

- Caoutchouc butyle (0,7 mm, Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min)
- NBR (Caoutchouc nitrile) (0,4 mm; Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min)

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. En cas de formation de aérosol/brouillard, porter un appareil de protection respiratoire avec filtre.

Risques thermiques

Pas d'information disponible..

Contrôles de l'exposition sur la protection de l'environnement

Pas d'information disponible.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 25.10.2019

Version 2.2

Date de révision: 25.10.2019

Nom commercial: **TaonX Spray**

Numéros: 321571, 321679

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Données générales**
- **Apparence:**
 - Forme: liquide
 - Couleur: incolore à jaunâtre
- **Odeur:** caractéristique
- **Seuil olfactif:** donnée non disponible.
- **pH:** 6,5-6,9
- **Changement d'état**
 - Point/intervalle de congélation: donnée non disponible.
 - Point/intervalle d'ébullition: ~100 °C
- **Point d'éclair:** 38 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Pas de combustion auto-entretenue.
- **Température d'auto-inflammabilité:** donnée non disponible.
- **Décomposition thermique:** donnée non disponible.
- **Auto-inflammabilité:** Le produit n'est pas auto-inflammable.
- **Explosibilité:** Le produit n'est pas explosiv.
- **Limite d'explosivité:**
 - supérieure: 3,5 Vol.-%
 - inférieure: 15,0 Vol.-%
- **Pression de vapeur (20 °C):** donnée non disponible
- **Densité:** 0,98 g/cm³
- **Densité relative** donnée non disponible.
- **Densité de vapeur relative** donnée non disponible.
- **Taux d'évaporation** donnée non disponible.
- **Hydrosolubilité:** miscible
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** donnée non disponible.
- **Viscosité:** donnée non disponible.
- **Propriétés comburantes:** donnée non disponible.

9.2 Autres informations Pas de données supplémentaires disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire. forte chaleur.

10.5 Matières incompatibles:

Matières à éviter: Agents oxydants, fortes. Agents réducteurs, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Voir la section 5.2.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 25.10.2019

Version 2.2

Date de révision: 25.10.2019

Nom commercial: **TaonX Spray**

Numéros: 321571, 321679

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64-17-5 Éthanol:

Orale	LD50	>5000 mg/kg (Rat)	ECHA Dossier
Inhalation	LC50	124,7 mg/l (Rat, vapeur, 4 h)	ECHA Dossier

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction (CMR):

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique / répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

64-17-5 Éthanol:

LC50	14200 mg/l (Pimephales promelas, 96 h)	ECHA Dossier
ErC50	275 mg/l (Chlorella vulgaris, 72 h)	ECHA Dossier
EC50	5012 mg/l (Ceriodaphnia dubia, 48 h)	ECHA Dossier
NOEC	9,6 mg/l (Daphnia magna, 9 d)	ECHA Dossier

12.2 Persistance et dégradabilité

64-17-5 Éthanol:

84 % (20 d)	Le produit est biodégradable.	ECHA Dossier
-------------	-------------------------------	--------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

64-17-5 Éthanol:

Log Pow	-0,31
---------	-------

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 25.10.2019

Version 2.2

Date de révision: 25.10.2019

Nom commercial: **TaonX Spray**

Numéros: 321571, 321679

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

· **Catalogue européen des déchets**

Le nombre (s) énuméré (n) des déchets selon le catalogue européen des déchets (CED), sont considérés comme une recommandation. Une décision finale doit être prise en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

16 03 05* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses.

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU Non classé dangereux au sens des réglementations de transport

14.2 Nom d'expédition des Nations unies non

14.3 Classe(s) de danger pour le transport non

14.4 Groupe d'emballage non

14.5 Dangers pour l'environnement non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur non

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation de l'UE

non

Réglementations nationales

Allemagne: Wassergefährdungsklasse (WGK) Classe de la pollution des eaux (WGK)
peu polluant pour les eaux (WGK 1), Classification conformément à AwSV

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée disponible.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)

Date d'impression: 25.10.2019

Version 2.2

Date de révision: 25.10.2019

Nom commercial: **TaonX Spray**

Numéros: 321571, 321679

16 Autres informations

Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires. Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1. L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.

Notes de mettre à jour

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations

WGK : Wassergefährdungsklasse.

Libellé des phrases H et EUH mentionnées à la section 3 :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

Méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées à l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 pour les besoins de la classification

Classification basée sur les composants du mélange